



Je veux faire garder mon bébé : les solutions

Pour faire garder son enfant, il existe plusieurs modes de garde. Chacun d'entre eux, comporte ses avantages et ses inconvénients.

À vous d'étudier la question de près.

Élisabeth de La Morandière

Avant de vous lancer dans votre recherche de mode de garde pour votre bébé, posez vous les bonnes questions pour trouver la solution qui vous convient le mieux, à vous et votre bébé. Votre choix tiendra compte de vos horaires professionnels, de votre situation financière, des places disponibles et de vos préférences individuelles. Pour vous guider dans votre choix, nous avons répertorié les modes de gardes qui existent avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Nounou à domicile

Principe : elle garde l'enfant chez vous.

Les plus : le rythme et les besoins de l'enfant sont respectés. On ne le réveille pas le matin pour quitter la maison et il n'a pas à affronter les intempéries. L'enfant reste dans son environnement familial, il garde donc ses repères, ses habitudes. Les horaires sont relativement souples. À condition d'avoir prévenu la nounou. La nourrice peut effectuer des tâches ménagères (repassage, ménage, courses...). Le recours à une formule de garde partagée est possible : vous partagez alors avec une autre famille la prestation d'une personne à domicile qui s'occupe de vos enfants respectifs alternativement à votre domicile ou à celui de l'autre famille.

Les moins : en assurant vous-même le recrutement, vous n'avez pas beaucoup de garanties. Il s'agit donc de ne pas se tromper ! Peu de socialisation pour le bébé dans les premiers mois. C'est lorsqu'il grandit et qu'il découvre le parc qu'il commence vraiment à partager des jeux avec de petits camarades de square. Vous ne savez pas vraiment ce qui se passe dans la journée tant que votre

COACHING DE NOUNOU

Suite à une grande demande des parents qui lui ont déjà fait confiance, Aude Becquart, consultante en puériculture et parentalité à domicile propose le coaching de nounou.

«Le but est de donner des conseils de puériculture à des personnes amenées à s'occuper d'un bébé mais non formées sur le plan professionnel. Je leur explique par exemple comment donner un bain, éveiller l'enfant sur le plan psycho moteur, concilier le rythme de l'aîné avec celui d'un nouveau-né... comment masser bébé pour le détendre, comment le calmer s'il pleure... Autant de conseils pratiques (sécurité, hygiène, organisation) pour mettre en confiance à la fois les parents et la nounou. La durée du coaching varie en fonction de la demande des parents : cela peut prendre de quelques heures à plusieurs jours. Mais quelque soit le temps passé, c'est une expérience humaine très enrichissante autour d'un petit enfant en devenir, basée sur le partage et la confiance.»

Aude Becquart, consultante en puériculture et parentalité, particulier et entreprise.
Portable : 06 61 82 99 02 et
www.audebecquart.com

LES AIDES DE LA CAF

Versé par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE), Le Complément de libre choix du Mode de garde comprend la prise en charge partielle de la rémunération du salarié et éventuellement des cotisations sociales employeur lorsque l'on fait appel à une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfant à domicile. Cette allocation couvre aussi les prestations des crèches agréées. Le montant varie en fonction des ressources de l'employeur et de l'âge de l'enfant. www.caf.fr

À partir de 195 € pour trois heures.

enfant ne parle pas. Donc peu de contrôle sur ses faits et gestes.

Combien ça coûte ?

Minimum, le Smic.

Smic horaire brut : 8,86 € au 1^{er} janvier 2010.

Smic mensuel brut (base 35 heures) : 1 343,80 €.

Smic mensuel net : 1 055,42 €.

Où s'adresser ?

Petites annonces, commerçants du quartier, sites spécialisés sur Internet mais aussi organismes ou associations qui, moyennant une cotisation vous proposeront des candidates.

Assistante maternelle agréée

Principe : elle garde à son domicile un à quatre enfants âgés de 2 mois à 6 ans.

Les plus : son agrément par le Président du conseil général après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est une garantie de son statut professionnel. Les horaires sont souples, il y a la possibilité d'adapter les heures. C'est donc moins fatigant pour l'enfant. Votre bout de chou, est au contact d'autres enfants. En général, l'assistante maternelle accepte de garder un enfant un peu malade, s'il n'est pas contagieux évidemment pour éviter de contaminer ses petits compagnons.

Les moins : vous devez vous adapter aux dates de congés payés annuels fixés par l'assistante. L'espace et l'équipement destinés à l'enfant sont parfois limités.

Combien ça coûte ?

Entre 18,71 € et 43,55 € par jour.

Où s'adresser ?

Service social de la Mairie.
PMI.

La crèche collective

Principe : elle accueille, pendant le travail des parents, les enfants de moins de 3 ans.

Les plus : c'est un personnel qualifié, puéricultrices, éducatrices, psychologues... L'environnement est adapté pour accueillir les enfants selon leur âge. Les enfants sont mis au contact des uns des autres ce qui est stimulant pour leur socialisation. La sécurité et l'hygiène sont très surveillées.

Les moins : les places sont rares et les horaires stricts.

Combien ça coûte ?

Les tarifs sont modulés en fonction des revenus des parents.

Où s'adresser ?

Mairie ou employeur (crèche d'entreprise).

La crèche privée

Principe : structure mise en place par des sociétés privées, prestataires de services aux Entreprises et aux Collectivités. Elle accueille les enfants de moins de 3 ans et fonctionne comme une crèche collective.

Les plus : les crèches d'entreprise s'adaptent aux contraintes professionnelles des parents. Il y a une plus grande amplitude horaire pour certaines structures. Elle est contrôlée de la même façon qu'une crèche municipale par les services départementaux de la protection maternelle infantile.

Les moins : si votre enfant est malade, il n'est pas gardé. Les risques de contagion des maladies sont importants.

IL PLEURE AU MOMENT DE VOUS QUITTER

C'est un peu normal mais rien d'alarmant dans un premier temps. Le meilleur moyen de gérer les « adieux » c'est de lui dire au revoir tranquillement mais sans s'éterniser non plus. Plus il vous sentira hésitante, plus il lui sera difficile de vous quitter. On vous déconseille cependant fortement le départ à la sauvette. Imaginez son angoisse si, dès qu'il a le dos tourné, vous disparaissiez subitement ? Il y a de fortes chances pour que la fois d'après, la séparation soit déchirante. Expliquez-lui où vous allez, même si vous pensez qu'il ne comprend pas, laissez lui son doudou, un foulard avec votre odeur, un petit album photo avec des clichés de vous et des membres de sa famille.



NOUNOU DATING !

Après le speed dating, le job dating, voici le nounou dating ! Le principe est simple : trouver sa nounou en un minimum de temps à partir d'une sélection de candidates préalablement identifiées comme répondant à leurs recherches au cours d'un rendez-vous compilant plusieurs entretiens de 15 minutes. Six centres commerciaux à travers la France en partenariat avec Babychou Services, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ont imaginé ce concept. Inscriptions gratuites depuis le 19 avril : <http://nounoudating-revonsplus.com>

Combien ça coûte ?

Les tarifs sont fixés par la CAF en fonction du quotient familial.

Où s'adresser ?

Mairie ou employeur (crèche d'entreprise).

La crèche parentale

Principe : elle est gérée par une association de parents Loi 1901 et dirigée par une équipe de professionnels de la petite enfance. De 3 mois à l'entrée en maternelle.

Les plus : personnel qualifié (auxiliaire de puériculture, éducateurs de jeunes enfants). Petites unités (20 enfants maximum). Place faite aux parents à côté des enfants pour favoriser la relation parents /enfants/professionnels. Les horaires sont définis par les parents.

Les moins : cette solution suppose une grande disponibilité des parents.

Combien ça coûte ?

Tarif fixé en fonction des ressources.

Où s'adresser ?

www.acepp.asso.fr ■

Les signaux d'alerte

Soyez attentifs. Des pleurs qui persistent jour après jour pendant de longues périodes, des troubles de l'humeur, une agitation sans raison valable sont autant de signes. S'il n'est pas en train de « faire » ses dents, s'il n'est pas malade, il y a peut-être autre chose (du désarroi, de l'inquiétude, de la tristesse) qu'il ne peut exprimer autrement que par des pleurs. Parlez-en avec les puéricultrices, la nounou, votre pédiatre ou une consultante en puériculture.

Je bouquine...



- ❖ *Le Petit Larousse des bébés.*
- ❖ *Le premier guide de l'emploi familial.* Éditions First.
- ❖ *Votre enfant,* des docteurs Lionel Rossant et Jacqueline Rossant-Lumbroso, Éditions Robert Laffont.